



PROCES VERBAL de la séance du 16 juillet 2026

Date de convocation :

09/07/2026

Date d'affichage :

09/07/2026

Le seize juillet deux mil vingt-six à vingt heures , le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, à la salle de la petite vitesse de Chef du Pont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Yohann LETOUZÉ, Maire .

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27

Quorum : 14

Présents : 23

Votants : 27

Étaient présents :

Mmes et MM.Yohann LETOUZÉ, Philippe AUFRAY , Nicolas DESPLANQUES, Sylvie HOUELBECH, Philippe PAPIN, Séverine LEQUERTIER, Bertrand FLAMBARD, Marie-Antoinette LEBAS, Guillaume FLEURY, Alexandre BARBAT, Johanny ROCHETTE, Manuella ADRAGNA, Laurent DIGEON, Valentin LECONTE, Alain HOLLEY , Marie-Lise MAREUGE, Pierre AUBRIL , Charlotte ROUSSEL, Nelly DORAPHE, Alain PINEAU, Anne FORTIN, Christelle SANIER, Lucrèce LEBATARD

Absents excusés: Fanny ARTOLA ayant donné pouvoir à Alexandre BARBAT, Madeleine CHAPEL ayant donné pouvoir à Charlotte ROUSSEL, Sophie PRESSÉ ayant donné pouvoir à Christelle SANIER; Frédéric BLET ayant donné pouvoir à Alain HOLLEY;

Absents non excusés:aucun

Secrétaire de séance: Mme Nelly DORAPHE

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026
2. prolongation de bail: Logement communal de la poste
3. Mise à disposition d'un logement d'urgence
4. Validation du marché des travaux de mise en séparatif des réseaux à CDP
5. Demande de subvention - Validation Retour CAO, projet MUCAP Ravenoville
6. Renouvellement de la convention de facturation Assainissement avec la CAC
7. Validation du règlement intérieur du conseil municipal
8. Révision des frais de scolarité pour l'année scolaire 2026-2027
9. Vote de subvention OGEC pour l'école Notre Dame de Sainte-Mère-Église

10. Renouvellement de l'adhésion au comité de la voie de la liberté
11. Nomination de deux représentants pour ACCUEIL
12. Création de deux postes pour les services techniques
13. Avenant au CDI pour le poste d'entretien et cantine
14. Recrutement d'un service civique pour l'école du Manoir
15. Diagnostic du service administratif
16. Participation de la commune au projet RN13 (Trident)
17. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à l'appel nominal des conseillers. Il a dénombré 20 présents , 4 absents excusés et a constaté que le quorum est atteint.

Madame Nelly DORAPHÉ a été désignée secrétaire de séance

1- Approbation du procès verbal du 18 juin 2026

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil Municipal ont des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2026.

Monsieur HOLLEY précise que le procès-verbal retrace bien tous les points de la séance et qu'il manquait juste une demande concernant des rafraichisseurs au pôle santé. Il souligne que cela ne remet pas du tout en cause l'approbation du Procès-verbal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent le contenu du procès-verbal du 18 juin 2026.

Le Maire soumet à l'assemblée la possibilité de traiter en deuxième position le point 16 de l'ordre du jour car madame Anne MARTIN-GALLOU directrice adjointe du trident, scène nationale de cherbourg en cotentin est présente pour répondre aux questions concernant le contrat de territoire enfance jeunesse (CTEJ) et l'adhésion de la commune au projet RN13 du Trident.

Les élus, à l'unanimité valident cette demande.

2- Participation de la commune au projet RN13 (Trident)

Monsieur Pineau , adjoint au maire en charge entre autres de la culture et du tourisme, expose à l'assemblée que Le Trident – Scène nationale de Cherbourg-en-Cotentin est un acteur culturel majeur du territoire qui développe une programmation pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique et spectacles jeune public), soutient la création artistique et mène de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle auprès des habitants, des établissements scolaires et des associations.

Il propose à la commune de participer au projet RN13 du Trident pour l'année 2027-2028. Ceci lui permettra d'accueillir trois spectacles sur l'année, des projets en milieu scolaire et de bénéficier de la mise en place de 5 bus avec des places réservées pour des spectacles à Cherbourg.

Le coût annuel de la participation au projet est de 5000 euros. Afin de permettre au Trident de faire sa programmation, il est nécessaire que ceci soit délibéré dès cette année pour la saison 2027-2028.

Monsieur Pineau soumet aussi à l'assemblée la possibilité pour la commune d'accueillir un spectacle ponctuel en mai 2027, comptant pour la saison 2026-2027. Le coût du spectacle pour la commune sera de 1700 euros. Le Trident se chargera de l'organisation. Il a ensuite laissé la parole à madame MARTIN-GALLOU pour répondre aux questions.

Madame Christelle Sanier a souhaité savoir si il y aura la possibilité de répondre à une forte demande concernant les places réservées pour les bus du Trident. La directrice adjointe précise que cela ne posera pas de problème.

Monsieur Holley a ensuite pris la parole pour une question concernant le montant de l'adhésion de la commune au projet RN13 pour la saison 2027-2028. Il a voulu comprendre pourquoi le tarif avait doublé car en 2020-2021, il était de 2500 euros. La représentante du Trident a expliqué que cela était dû à l'inflation. Monsieur Holley a insisté sur le fait que le Trident tout comme les autres associations, devra fournir à la commune un compte rendu financier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les points présentés par 21 voix pour (suite à l'arrivée à 20h20 de madame Fortin et monsieur Digeon et à 20h25 de madame lebatard) et 6 abstentions .

3-prolongation de bail, logement communal de la poste

Le bail de mise à disposition gratuit du logement communal situé au 9 rue de verdun à Sainte-Mère-Eglise, arrivera à échéance le 18 septembre 2026. Monsieur Alexandre BARBAT, élu référent du pôle santé explique que la gratuité de ce logement avait été accordé au docteur KIM afin de faciliter son installation sur la commune et exercer en tant que médecin généraliste au pôle santé. Il précise que le docteur KIM est en recherche active d'un autre logement et propose donc à l'assemblée de prolonger son bail dans les mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, les élus valident à l'unanimité cette proposition.

4- Mise à disposition d'un logement d'urgence

Madame Houelbec, élue référente des logements, explique à l'assemblée qu'il a été nécessaire d'ouvrir un logement d'urgence au 4 rue des civelles à Ravenoville, pour mettre à l'abri une mère et son enfant de 3 ans. Elle soumet à l'assemblée la validation de l'ouverture de ce logement d'urgence afin d'établir une convention d'occupation précaire à titre gratuit de juillet à août 2026.

Après en avoir délibéré, les élus valident à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

5- Validation du marché des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire à Chef du pont

L'entreprise BERNASCONI SITPO a été retenue par la commission d'appel d'offres du 18 février 2026 pour les travaux de mise en séparatif du réseau unitaire de Chef du Pont. Cette sélection a été validée en séance de conseil municipal du 19 février 2026. Monsieur le Maire souhaite donc obtenir l'autorisation du Conseil afin de signer le marché et de lancer les travaux. Les travaux doivent normalement démarrer en septembre. Une réunion publique est prévue à ce sujet pour informer les habitants.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et tous les documents afférents.

6- Demande de subvention – validation retour CAO , projet MUCAP Ravenoville

Monsieur Pierre Aubril explique que, dans le cadre du projet de réalisation du Musée de la Captivité (MUCAP) porté par l'association Warren J. Kennedy sur la commune historique de Ravenoville, la DRAC impose la réalisation de fouilles archéologiques sur une partie du terrain. Actuellement propriétaire de ce terrain, la commune doit reprendre la maîtrise d'ouvrage de ces fouilles et donc en supporter les coûts. Elle pourra prétendre à une subvention de l'État à hauteur d'à peu près 80 %.

En ce qui concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, elle était jusque-là assurée par la SHEMA, mandatée par l'association Warren J. Kennedy. Vu le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la commune, la SHEMA propose de l'accompagner dans la procédure de consultation jusqu'à la mise à disposition du rapport d'analyse des offres, lui permettant de procéder à l'attribution du marché en commission d'appel d'offres. Tout ceci se fera avec une remise commerciale de 100 % au profit de la commune.

Compte tenu des contraintes calendaires du projet et de l'objectif de livraison du bâtiment en mai 2028, le marché des fouilles doit être validé début août, afin que les opérations de fouilles puissent se dérouler entre le 23 septembre et le 10 novembre.

Concernant la vente du terrain, Monsieur Aubril précise que l'idéal est qu'un premier compromis de vente soit signé avec l'association avant le 15 septembre, sur la partie non concernée par les fouilles. Le compromis final, comprenant la partie des fouilles, pourra être signé en novembre.

Dans l'intérêt du projet , et afin de respecter le calendrier, Monsieur Le Maire soumet donc au conseil les points suivants:

- Valider le transfert de la maîtrise d'ouvrage des fouilles d'archéologie préventive à la commune.
- Autoriser monsieur le Maire à approuver le résultat de la commission d'appel d'offres qui aura lieu en août, à solliciter des subventions au titre de la DETR, du FNAP et à signer le marché des fouilles d'archéologie préventive.

- Autoriser le maire à signer un premier compromis concernant la vente du terrain et les documents afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les points ci-dessus.

7- Renouvellement des conventions entente et facturation avec la CAC

Le service public de distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune déléguée de Ravenoville est assuré depuis le 1er janvier 2018, par la Communauté d'Agglomération du Cotentin suite à la dissolution du SIAEP de Montebourg.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin exerce ainsi la compétence eau potable pour la commune de Sainte-Mère-Eglise, pour sa commune déléguée de Ravenoville, par une convention d'entente de coopération.

Cette convention arrivant à échéance le 30 juin 2026, il est proposé d'établir une nouvelle convention d'entente entre la Communauté d'agglomération du Cotentin et la commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise

La commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise souhaite par la même occasion renouveler la convention de mandat confiée à la CAC par délibération du 18 novembre 2021

Cette dernière encadre le souhait de la commune selon lequel la facturation des redevances d'assainissement collectif, soit effectuée sur la même facture que celle du service de distribution d'eau potable. Cette convention sera valable de juillet 2026 à juin 2032

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des deux documents, et en avoir délibéré, à l'unanimité:

- approuve le projet de convention constitutive de l'entente de coopération pour l'eau potable, pour la période du 01 juillet 2026 au 30 juin 2032.
- approuve le projet de convention de mandat relative à la facturation de la redevance assainissement collectif sur le territoire de la commune de Sainte-Mère-Eglise pour sa commune déléguée de Ravenoville du 01 juillet 2026 au 30 juin 2032.
- autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions ci-dessus désignées

8-Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le maire propose aux élus de délibérer concernant le projet de règlement intérieur du conseil municipal dont chacun a été destinataire. Il précise que le vote du règlement intérieur est une obligation qui doit intervenir dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal tel que présenté.

9- Révision des frais de scolarité pour l'année 2026-2027

Monsieur le Maire propose conjointement avec ses collègues maires de Picauville et Sainte-Marie-du Mont d'appliquer une hausse de 3% sur les frais de scolarité pour l'année scolaire 2026-2027, ce qui porte le montant à:

1397 euros pour un enfant en maternelle

590 euros pour un enfant en élémentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de scolarité pour l'année 2026-2027 à :

1397 € pour un enfant en maternelle et à **590 €** pour un enfant en élémentaire

10- Vote de subvention OGEC pour l'école Notre Dame de Sainte-Mère-Eglise.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée, la demande de subvention présentée par l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique) Notre-Dame de Sainte-Mère-Eglise au titre de l'année scolaire 2025-2026 pour les enfants résidents sur le territoire communal. L'OGEC assure la gestion administrative, financière et matérielle de l'établissement.

21 enfants en élémentaire y sont inscrits et **14** en maternelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (2 élus n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal décide de verser la somme de **31 031€** pour l'OGEC au titre de l'année scolaire 2025-2026.

11- Renouvellement de l'adhésion au comité de la Voie de la liberté

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée, le renouvellement de l'adhésion au Comité de la Voie de la Liberté. L'objectif de ce comité est de rappeler l'histoire de la Voie de la Liberté de la 3e Armée du général Patton. Il a été fondé en 1946. Cette voie de la liberté est matérialisée par des bornes placées entre Sainte-Mère-Eglise et Bastogne (Belgique).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de **350 €** au titre de l'adhésion au Comité de la voie de la liberté pour l'année 2026.

12- Nominantion de deux représentants pour ACCUEIL

Monsieur le Maire explique que la commune doit être représentée à ACCUEIL par deux élus. Il propose madame Nelly DORAPHÉ et madame Sylvie HOUELBEC et demande si d'autres élus souhaitent soumettre leurs candidatures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité, mesdames **Nelly DORAPHÉ** et **Sylvie HOUELBEC** comme représentantes de la commune pour le centre social ACCUEIL.

13- Création de deux postes pour les services techniques

Monsieur Philippe PAPIN, élu référent des services techniques, explique à l'assemblée la nécessité de créer deux postes :

- Un CDD accroissement saisonnier de **juillet à septembre à temps complet (35h)**
- Un emploi permanent à **temps non complet (20h)** à partir du **1er octobre 2026** .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création de ces deux postes et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

15- Avenant au CDI pour le poste d'entretien et cantine

Monsieur PINEAU, adjoint au maire explique qu'un agent employé en CDI à temps non complet à la commune réalise depuis quelques mois le ménage du poste de police. Ceci lui génère une heure complémentaire par semaine. Il convient donc d'ajuster le temps de travail de l'agent par un avenant à son contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide l'ajustement du contrat, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents afférents.

16-Recrutement d'un service civique pour les écoles du Manoir et de la colombe

Madame Marie-antoinette LEBAS, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, propose à l'assemblée le recrutement d'un service civique pour les écoles de la commune suite à la demande de Madame la directrice de l'école du Manoir.

Ce service civique sera recruté pour 10 mois à compter de septembre 2026 et interviendra aussi bien à l'école du Manoir qu'à l'école la colombe. Il/elle interviendra sur les temps scolaires et périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire:

- à recruter un service civique pour une période de 10 mois allant de septembre 2026 à juillet 2027
- à signer tout document nécessaire à cette décision

17- Diagnostic du service administratif

Monsieur le Maire explique que deux départs en retraite ont lieu cette année au sein du service administratif de la commune. Il propose donc d'engager un diagnostic de ce service afin d'avoir une visibilité sur les missions de chaque poste. Il voit cela comme un investissement. Pour ce faire, il souhaite faire appel à un cabinet d'audit extérieur qui devra rendre son rapport en fin d'année.

Monsieur Holley a tenu à faire part à l'assemblée de son étonnement concernant ce diagnostic, car, pendant six années passées en tant que maire de la commune, il a toujours mis en avant

l'excellent travail du service administratif. Il souligne son incompréhension vis-à-vis de la nouvelle équipe qui, seulement quelques mois après son arrivée, remet en cause le travail du secrétariat. Il ajoute que, même si la charge de travail est conséquente, toutes les secrétaires ont toujours bien effectué leur travail et que, d'après lui, si un audit doit avoir lieu, cela devrait être au service technique.

Madame Séverine Lequertier a répondu en disant que cet audit n'était pas une remise en question des compétences du personnel administratif. Monsieur Pierre Aubril complète en disant que cela permettra de créer un environnement de travail plus serein pour les agents et reprend les termes du Maire en insistant sur le fait que ce sera un investissement. Madame Christelle Sanier a déploré le fait que les élus aient décidé de faire appel à un cabinet externe. Monsieur Holley a complété ses propos en disant que ce sera du gaspillage d'argent public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, par 21 voix pour et 6 voix contre, la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

18- Questions diverses

Dans le cadre des questions diverses, Monsieur Holley a souhaité obtenir des explications au sujet de certaines déclarations formulées par monsieur le Maire à l'assemblée générale de L'ES PLAIN. Après avoir donné lecture de plusieurs extraits du rapport de l'assemblée générale, il a indiqué que certaines informations avancées par le Maire n'étaient pas vérifiées. Cela concerne principalement les devis pour le projet terrain de foot synthétique et vestiaires à Sainte-Mère-Eglise. Il confirme à l'assemblée qu'il existait bien des devis qui ont permis dévaluer le coût de l'opération, de l'inscrire au budget prévisionnel et de l'intégrer dans le processus de demande de subventions auprès du Département et de la Région.

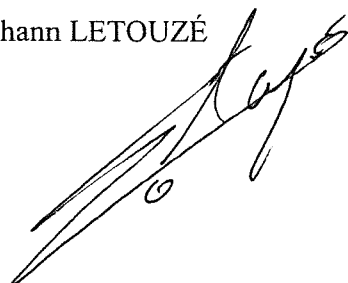
Madame Lequertier a ensuite interrogé Monsieur Holley sur l'absence de réalisation d'un projet sur le site de Chef-du-Pont, malgré une première indemnisation de 92000 euros versée par l'assurance à la suite de l'incendie ayant détruit le club-house. Elle précise qu'au vu de l'absence de projet dans les deux années suivant cette indemnisation partielle, la commune a perdu le complément de 44000 euros. Monsieur Holley explique que le règlement de ce dossier avait nécessité de longues démarches auprès des assureurs et que, par la suite, plusieurs pistes de réflexion avaient été engagées concernant l'avenir du site.

Les élus ont également évoqué, de manière succincte, le projet de résidence seniors. Il a été précisé que cette initiative devait encore faire l'objet d'une réflexion approfondie afin de pouvoir s'inscrire dans une stratégie globale de redynamisation de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37

Le Maire,

Yohann LETOUZÉ



la secrétaire de séance,

Nelly DORAPHE

